

2022/027

**CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE VAUCLUSE**
80 rue Marcel Demouque
AGROPARC
CS 60508
84908 AVIGNON CEDEX 9

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 28 juin 2022

Tél : 04 32 44 89 30

N° 22/27

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-huit juin à dix heures trente minutes, le Conseil d'administration du Centre de gestion, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice CHABERT.

OBJET :

Modification de l'organigramme

Etaient présents : Monsieur Didier PERELLO, Monsieur Gilles RIPERT, Madame Laurence CHABAUD – GEVA, Madame Dominique ANCEY, Monsieur Hervé FLAUGERE, Madame Corinne TESTUD – ROBERT, Monsieur André AIELLO, Monsieur Marc MOSSE, Monsieur Max RASPAIL, Monsieur Jean-Pierre LARGUIER, Madame Valérie MICHELIER, Madame Sophie MARQUEZ, Monsieur François LUCAS, Madame Sonia HAQUET, Madame Martine DURIEU

Etaient absents excusés : Monsieur Antony ZILIO et son suppléant Monsieur Julien MERLE, Monsieur Alain OUDARD et sa suppléante Madame Jocelyne RAVET, Madame Carine BLANC et sa suppléante Madame Annie MILLET, Madame Sylviane FERRARO et son suppléant Monsieur Serge SOLER

Etaient représentés : Monsieur Frédéric ROUET a donné procuration à Monsieur Max RASPAIL pour le représenter et voter en son nom, Monsieur Jean-François LOVISOLO a donné procuration à Monsieur Maurice CHABERT pour le représenter et voter en son nom.

Le Président rappelle que le développement de nouvelles missions au CDG 84 et l'évolution des besoins des collectivités territoriales nécessitent une adaptation de l'organigramme.

En 2015, trois pôles avaient été identifiés :

- Le pôle carrières juridique qui rassemblait les « missions obligatoires » des collectivités au niveau de la carrière et qui a renforcé progressivement l'accompagnement des ressources humaines
- Le pôle santé et sécurité au travail qui à partir de la mission hygiène et sécurité a développé des missions importantes (médecine du travail, comité médical et commission de réforme, aménagement de postes, diagnostic RPS, accompagnement psychologique...)
- Le pôle emploi-concours axé uniquement sur l'organisation des concours et examens professionnels a mis en place de nombreuses actions tant sur l'emploi (actions collectives et individuelles), que sur le conseil en organisation (mise en place d'outils RH).

Au total, pas moins de 14 missions nouvelles « facultatives » sont proposées aujourd'hui.

Par ailleurs, les collectivités recherchent de plus en plus un appui technique pour la gestion des Ressources humaines et souhaitent externaliser certaines missions (paye, retraite...). Elles attendent

alors des services du CDG d'une part une veille juridique sur différents domaines et d'autre part la mise à disposition d'outils adaptés.

En effet, la technicité RH en collectivité se perd faute de recrutement de profils expérimentés ou de non-remplacement.

Par ailleurs, des thématiques RH importantes ont été mises en exergue suite au covid avec notamment les difficultés de recrutement connues sur plusieurs métiers, notamment celui de secrétaire de mairie.

Par conséquent, il est proposé d'adapter l'organisation des services de la manière suivante :

- Identification de deux directions « direction management des ressources humaines » et « direction santé et sécurité au travail » avec deux directeurs adjoints

La direction Management des ressources humaines regroupera trois pôles : le pôle développement des ressources humaines, le pôle assistance juridique et le pôle appui aux collectivités territoriales

Des missions nouvelles sont, dans ce nouveau cadre, identifiées :

- le conseil en évolution professionnelle avec un fléchage particulier sur la promotion de l'apprentissage et l'attractivité de la Fonction Publique territoriale,
- le pôle assistance juridique avec le conseil en droit de la fonction publique territoriale et le conseil en droit des collectivités territoriales (urbanisme, rédaction des actes, état civil ...) ainsi que la médiation préalable obligatoire, le collège de déontologie et le référent laïcité. Par ailleurs, le contrat groupe complémentaire santé et /ou prévoyance bénéficieront de cette forte technicité en marché public.
- Le pôle appui aux collectivités territoriales apporte une expertise RH autour des métiers de la carrière, paye et retraite et organise les réunions des CAP et CCP. Les gestionnaires travaillent en gestion intégrée et le logiciel AGHIR est mis à disposition des collectivités territoriales et établissements publics.

La direction santé et sécurité au travail s'inscrit dans une démarche globale prévention-santé qui sera proposée aux collectivités territoriales (médecine du travail, prévention des risques, aménagement de postes, accompagnement psychologique et cellule maintien à l'emploi).

Enfin, est créé un pôle innovation RH rattaché directement à la direction générale regroupant des actions d'accompagnement individuel avec des outils comme le bilan professionnel et le coaching et des actions d'accompagnement collectif avec l'animation de réseaux par métier

Cette évolution a été préparée avec des formations notamment « conduite de projets » pour partager des outils communs.

Chaque responsable a élaboré un projet de service et des réunions ont eu lieu pour identifier les liens fonctionnels afin de favoriser la transversalité sur les projets.

Des réunions ont été programmées afin de mettre en œuvre au 1er juillet 2022 cette nouvelle organisation des services au CDG visant à renforcer nos liens avec les collectivités territoriales et à rendre plus efficace nos actions.

Les membres du Conseil d'administration,

REÇU EN PREFECTURE

le 07/07/2022

Application de décret F. le Président

93_DE-064-286400039-20220626-D22_27-DE

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

APPROUVENT, à l'unanimité, le nouvel organigramme du CDG 84 et sa mise en vigueur au 1^{er} juillet 2022.

Le Président du
Centre de Gestion de la fonction
Publique territoriale de Vaucluse
Certifie le caractère exécutoire
de la présente décision
AVIGNON, le 7 juillet 2022



Pour extrait conforme,

Le Président

Maurice CHABERT

CONSEIL D'AD

CDGFT84

